

Procès-verbal de la 99^e assemblée générale

tenue le mardi 24 janvier 2006
à 19h au local 2-52-101 au Cégep de Sherbrooke

Ordre du jour tel qu'adopté

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 novembre 2005 et suites.
5. Entente de principe et Loi 142.
6. Divers.
7. Levée de l'assemblée.

1. Nomination à la présidence d'assemblée.

Résolution 99.1 « Il est proposé de nommer Yves Lafond à la présidence de l'assemblée. »
Rémy Bergeron propose et Steve Dubois appuie.
Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Résolution 99.2 « Il est proposé d'accepter Hugues Corriveau, Julie Dionne, Mélanie Coulombe, Guy Chainé et Anik Trahan comme nouveaux membres du SPECS. »
Patrick Labrecque propose et Mathieu Deschamps appuie.
Adoptée à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 99.3 « Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »
Julie Dionne propose et Céline Lemieux appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 novembre 2005 et suites.

Résolution 99.4 « Il est proposé d'accepter le procès-verbal de la 98^e assemblée générale tenue le 16 novembre 2005 tel que rédigé. »
Mathieu Deschamps propose et Louis Desmeules appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Suites :

- Le renouvellement des assurances est réalisé depuis janvier 2006.

5. Entente de principe et Loi 142.

- Monsieur Louis Bibaud, porte-parole de la FNEEQ, présente le contexte dans lequel s'est effectué le dernier droit de négociation.
- Il présente l'état de la situation à la table centrale de négociation, à la table sectorielle et à la table fédé-fédé.
- M. Bibaud présente le comparatif entre l'entente de principe et la Loi 142.
- Catherine Ladouceur présente l'état des discussions à la FNEEQ et le sens des propositions.

Résolution 99.5 « Il est proposé que l'assemblée générale reçoive l'Entente de principe signée le 16 décembre 2005 entre la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) et le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC). »
Julie Dionne propose et Rémy Bergeron appuie.
Adoptée à la majorité.

Déclaration solennelle de résistance

La Loi 142, la « Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public », nie notre droit à la libre négociation de nos conventions collectives. Par ses dispositions répressives, le décret vise à affaiblir nos organisations syndicales tout en réduisant la liberté d'expression et l'exercice de droits syndicaux fondamentaux. Pourtant, nos syndicats ont contribué, depuis plus de 40 ans, à améliorer nos conditions de travail et les services publics.

Le décret consacre notre appauvrissement et contribue à la dégradation des services publics. Pourtant, nos conditions de travail se détériorent depuis plusieurs années et accusent un retard important avec le secteur privé.

Nous avons à cœur notre travail et l'avenir des services publics. Pourtant, ce gouvernement nous méprise.

Avec sa loi-matraque, le gouvernement Charest poursuit son œuvre de démolition du Québec.

Résolution 99.6 « *Nous, les membres du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke - CSN, déclarons solennellement que nous allons engager le combat pour retrouver le droit de négocier l'ensemble de nos conditions de travail et pour empêcher la répétition d'un tel affront à nos droits syndicaux. Nous n'oublierons pas ce coup de force et nous allons constamment rappeler aux élu-e-s de l'Assemblée nationale que celles et ceux qui ont voté pour ce décret en paieront le prix politique.* »
Céline Lemieux propose et Catherine Ladouceur appuie.
Adoptée à l'unanimité.

6. Divers.

Aucun point.

7 Levée de l'assemblée.

Résolution 99.7 « *Il est proposé de lever l'assemblée.* »
Diane Lafrance propose. Adoptée à l'unanimité.

Catherine Ladouceur
Présidente du Syndicat

Clermont Olivier
Secrétaire du Syndicat